

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT

182-190 quai Cavaignac - 46000 CAHORS

Téléphone : 05.65.23.00.95 - Télécopie : 05.40.20.42.84 - e-mail : concours@cdgfpt46.fr

site : www.cdg46.fr

CALENDRIER PREVISIONNEL DES **CONCOURS** DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

ANNEE 2011

Ce document est un *calendrier prévisionnel*. Des **modifications sont possibles** : un concours peut être ajouté, ou supprimé et des dates peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'une réclamation.

Seul, l'arrêté d'ouverture confirme l'organisation d'un concours ou d'un examen professionnel.

IMPORTANT :

Toute demande de dossiers d'inscription pour les concours doit se faire auprès du Centre de Gestion organisateur (voir calendrier) :

- soit en se présentant au Centre de Gestion organisateur,
- soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi)

Il appartient au candidat de se renseigner auprès du Centre de Gestion organisateur pour connaître les journées et horaires d'ouverture.

Toute demande de dossier par voie postale : joindre une enveloppe, libellée à vos nom et adresse, format 229 x 324, affranchie à 1,40 euros

Les demandes de dossiers d'inscription par courrier électronique ou par télécopie auprès du Centre de Gestion du Lot ne seront pas acceptées.

Journées et horaires d'ouverture du CDG 46 : du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 15

FILIERE SOCIALE

CONCOURS SUR EPREUVES	CDG organisateur	CONDITIONS D'ACCES	Dates et lieu de retrait des dossiers	Date limite et lieu de dépôt des dossiers	Début des épreuves
------------------------------	-----------------------------	---------------------------	--	--	-------------------------------

INFIRMIER TERRITORIAL

Centre de Gestion du Tarn- Maison des Communes - 188 rue de Jarlard - 81000 ALBI - Tél. : 05 63 60 16 50 - Fax : 05 63 60 16 51

[✉cdg81@wanadoo.fr](mailto:cdg81@wanadoo.fr) - [➤www.cdg81.fr](http://www.cdg81.fr)

FILIERE SOCIALE

CONCOURS SUR EPREUVES	CDG organisateur	CONDITIONS D'ACCES	Dates et lieu de retrait des dossiers	Date limite et lieu de dépôt des dossiers	Début des épreuves
<p>AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE</p>	<p>CDG 46</p>	<p>Ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Soignant, • Diplôme professionnel d'Aide Soignant, • Certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Médico-Psychologique, • Titre ou diplôme homologué au moins au niveau V selon la procédure définie par le décret n°92-23 du 8 janvier 1992 et délivré dans une discipline à caractère médico-social. <p>Ouvert également aux personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'Infirmier ou, après 1979, du diplôme d'Infirmier de Secteur Psychiatrique.</p>	<p><u>Au CDG 46</u></p> <p><u>par voie postale</u> (1) : du 17 mai 2011 au 15 juin 2011 (le cachet de la poste faisant foi)</p> <p><u>Sur place :</u> du 17 mai 2011 au 22 juin 2011</p>	<p><u>Au CDG 46</u></p> <p>30/06/2011</p>	<p>20 octobre 2011</p>

FILIERE TECHNIQUE

CONCOURS SUR EPREUVES	CDG organisateur	CONDITIONS D'ACCES	Dates et lieu de retrait des dossiers	Date limite et lieu de dépôt des dossiers	Début des épreuves
<p align="center">AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL</p> <p align="center">Spécialité</p> <p align="center">Bâtiment, travaux publics, voirie réseaux divers</p>	<p align="center">CDG 46</p>	<p><u>Concours externe sur épreuves</u> :</p> <p>ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes homologués sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V</p> <p><u>Concours interne sur épreuves</u> :</p> <p>ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 3 années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><u>3ème concours</u> :</p> <p>ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue</p>	<p align="center"><u>Au CDG 46</u></p> <p align="center"><u>par voie postale</u> <u>(2)</u> :</p> <p align="center">du 13 juillet 2010 au 1^{er} septembre 2010</p> <p align="center">(le cachet de la poste faisant foi)</p> <p align="center"><u>Sur place</u> :</p> <p align="center">du 13 juillet 2010 au 8 septembre 2010</p>	<p align="center"><u>Au CDG 46</u></p> <p align="center">16/09/2010</p>	<p align="center">19 janvier 2011</p>

CONCOURS AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Pour ces spécialités, vous devez vous adresser directement au Centre organisateur

Spécialité Espaces verts, espaces naturels : Centre de Gestion de l'Ariège - 4 avenue Raoul Lafayette – Montgauzy 09000 FOIX - Tél. : 05 34 09 32 40

Fax : 05 34 09 30 88 - [✉cdg.09@wanadoo.fr](mailto:cdg.09@wanadoo.fr) - [➤www.cdg09.fr](http://www.cdg09.fr)

Spécialité Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique : Centre de Gestion de la Haute-Garonne - 1 rue G. Marconi - B.P. 94424 31405

TOULOUSE CEDEX 4 - Tél. : 05 62 47 96 00

Fax : 05 61 54 71 52 - [✉contact@cdg31.fr](mailto:contact@cdg31.fr) - [➤www.cdg31.fr](http://www.cdg31.fr)

Spécialité Restauration : Centre de Gestion de des Hautes-Pyrénées - 2 rue Théophile Gautier 65600 SEMEAC - Tél. : 05 62 38 92 50

Fax : 05 62 36 60 58 - [✉cdg65@cdg65.fr](mailto:cdg65@cdg65.fr) - [➤www.cdg65.fr](http://www.cdg65.fr)

FILIERE ANIMATION

CONCOURS SUR EPREUVES	CDG organisateur	CONDITIONS D'ACCES	Dates et lieu de retrait des dossiers	Date limite et lieu de dépôt des dossiers	Début des épreuves
<p align="center">ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE</p>	<p align="center">CDG 46</p>	<p>Concours externe sur titres avec épreuves : Il est ouvert aux candidats titulaires du brevet d'aptitude professionnelle d'Assistant Animateur-Technicien ou d'une qualification reconnue équivalente.</p> <p>Concours interne sur épreuves : Il est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>3ème concours Il est ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces différentes activités.</p>	<p align="center"><u>Au CDG 46</u></p> <p align="center"><u>par voie postale</u> (1) : du 2 novembre 2010 au 24 novembre 2010 (le cachet de la poste faisant foi)</p> <p align="center"><u>Sur place :</u> du 2 novembre 2010 au 1^{er} décembre 2010</p>	<p align="center"><u>Au CDG 46</u></p> <p align="center">09/12/2010</p>	<p align="center">22 mars 2011</p>

(1) **Demande de dossier par voie postale** : joindre une enveloppe, libellée à vos nom et adresse, format 229 x 324, affranchie à 1,30 euros